

LE MEDECIN DEVANT LA LOI

Tel est le titre d'un nouveau livre que M. J.-M.-Alfred Mousseau, avocat au Barreau de Montréal, vient de publier.

Dans cet intéressant ouvrage la responsabilité médicale d'après le code criminel du Canada et d'après le code civil de la Province de Québec est exposée magistralement. Ce livre est indispensable à tout médecin soucieux de connaître non-seulement les lois civiles et criminelles se rapportant à sa profession, mais encore les obligations sociales et religieuses que lui incombent le caractère sacerdotal de son état.

Le bon accueil que les Membres du Barreau ont fait à ce travail devra se retrouver chez la Profession médicale toute entière. En achetant ce livre vous ferez une œuvre tout à la fois patriotique et nationale.

Puisse ce traité unique en son genre et contenant des renseignements précieux et abondants recevoir tout l'encouragement qu'il mérite.

BACTERIOLOGIE

Contribution à l'étude du méningocoque

PAR MM. VANSTEENBERGHE ET GRYZEZ

Les recherches des auteurs ont été effectuées avec un méningocoque retiré pendant la vie, par ponction lombaire, chez un malade mort en deux jours de méningite cérébro-spinale suraiguë. Ce microbe s'est montré très virulent pour les animaux de laboratoire et il a permis une étude expérimentale de l'affection.

Introduit, après culture sur des milieux additionnés d'ascite, sous la dure-mère du lapin ou du cobaye, il tuait l'animal en un à deux jours. Les symptômes, superposables à ceux de la méningite cérébro-spinale de l'homme, éclatant après quelques heures d'incubation ont consisté d'abord en parésie des membres postérieurs, puis antérieurs, ils se sont traduits ensuite par l'exagération des réflexes, l'hyperthermie, l'hyperesthésie et ont abouti à une période asphyxique précédée de contractures de la nuque et du thorax.

A l'autopsie, cerveau et moelle était enveloppés d'un exsudat fibreux renfermant en abondance des leucocytes polymucléaires et des méningocoques. Les lésions des centres nerveux et des autres organes étaient absolument analogues à celles que l'on constate chez l'homme.

La substance nerveuse des animaux morts dans ces conditions est virulente et conserve longtemps sa virulence. Comme pour la rage, elle permet une étude facile de la maladie expérimentale et se prête beaucoup mieux que les cultures à la reproduction en série de la maladie par inoculation. Desséchée rapidement dans le vide, la substance nerveuse conserve sa virulence pendant plusieurs mois et on est à même de disposer pendant longtemps d'un matériel fixe pour l'étude.

La dessiccation lente, par contre, diminue progressivement la virulence du méningocoque et les auteurs ont pu par ce procédé obtenir des cultures absolument inactives. Le microbe dans ces conditions ne se modifie pas seulement au point de vue de sa virulence, mais encore au point de vue de certaines autres propriétés et en particulier au point de vue de ses affinités tinctoriales. C'est ainsi qu'alors que le méningocoque recueilli sur l'homme s'était montré résistant à la décoloration par le Gram, les préparations faites avec les cultures atténuées donnaient une réaction inverse.

MM. Vanstenberghe et Gryzez en concluent qu'il n'y a pas lieu d'attacher aux caractères morphologiques du méningocoque, tels qu'ils avaient été décrits jusqu'à présent l'importance qu'on leur avait attribuée autrefois au point de vue diagnostique.